

# FICHE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR EN 2A



# à retourner IMPERATIVEMENT pour le 21 juillet 2019 au plus tard

La Prépa de INP - Site de Bordeaux Bâtiment A de l'ENSCBP 16 avenue Pey Berland 33607 PESSAC Cedex

☎: 05 56 84 61 61 - 🔙 : secprepa@bordeaux-inp.fr

# RENTRÉE 2ème année le 2 septembre 2019

Docum	ents à compléter, dater et signer :
	L'autorisation d'utilisation des photographies/vidéos et des données personnelles
	L'imprimé attestant de la connaissance des règlements charte et consignes applicables
	L'accord de confidentialité
	La charte anti plagiat
	La fiche de renseignements/Contact
	L'autorisation de soins signée par les parents d'enfants mineurs
	(Le dossier d'inscription uniquement si l'inscription par le Web est impossible)
<u>Docum</u>	ents à joindre au dossier :
	La fiche récapitulative de préinscription en ligne ou le dossier d'inscription si l'inscription par le Web est impossible
	L'attestation d'acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
	L'attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extrascolaire 2019-2020 stipulant une couverture pou les stages
	L'attestation de couverture sociale (attestation accompagnant la carte vitale ou contacter directement votre CPAM)
	L'original de la notification de bourse pour l'année 2019/2020
	Droits d'inscription : Paiement à effectuer lors de l'inscription sur IA WEB sinon envoyer un chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de Bordeaux INP
	Une copie de votre carte d'identité ou passeport ou de votre carte de séjour pour les étrangers
	Pour les élèves mineurs : En cas de séparation ou de divorce : photocopie du <b>document attestant la garde du ou des enfants</b>
	Service facultatif d'impression et polycopiés des documents de cours : A régler par chèque de 45€ (seulement les cours) ou 50 € (cours + possibilités de 150 copies diverses) à l'ordre de l'Agent Comptable de Bordeaux INP avec l'envoi du dossier

## A la rentrée

Sécurité : Nous vous demandons d'être muni OBLIGATOIREMENT d'une blouse blanche à pression



pédagogique

# Autorisation d'utilisation de la photographie et des données personnelles

Étudiant en	<b>1</b> ère année [	2 <sup>ème</sup> année	3ème année	année aménagée
à:				
ENSC - Bordeaux INP		Cognitique		
ENSCBP - Bordeaux INP		Agroalimenta	ire – Génie biolo	gique
		Chimie- Génie	e physique	
		Matériaux (al	ternance)	
	····	Agroalimenta	ire - Génie indus	triel (alternance)
		Matériaux co	mposites – Méca	anique (alternance)
<b>ENSEGID- Bordeaux INP</b>	·	Environneme	nt, Géo ressourc	es et Ing. du Dév. durable
ENSEIRB-MATMECA - Bo	ordeaux INP .	Électronique		
		Informatique		
		Mathématiqu	e et Mécanique	
		Télécommuni	cations	
				ation (alternance)
		Systèmes éle	ctroniques emba	rqués (alternance)
<b>ENSPIMA- Bordeaux INI</b>	Ρ	Performance	Industrielle et M	laintenance Aéronautique
ENSTBB - Bordeaux INP		Technologie o	des Biomolécules	5
La Prépa des INP				
Depuis le 25 mai 2018, le entré en vigueur. Ce tex vos données personnel données, nous tenons à Dans le cadre de votre sorte de l'autorise Bordeaux administratives liées à m	te clarifie les con les. Afin de vous vous rappeler qu colarité, nous con « INP et ses con	éral sur la Prote ditions dans les s garantir la pl le vous restez m nservons vos co mposantes à u	ection des Donné quelles nous dev us grande trans naître de vos dor ordonnées en vo	ees (RGPD) de l'Union Européenne est vons vous informer et pouvons traiter parence quant à l'utilisation de ces nnées personnelles. ous assurant de leur confidentialité. nées dans le cadre des démarches
- Matorisation a c	emsacion ac ia p	moto <sub>br</sub> apine		
Lors de la délivrance de un serveur sécurisé.	votre carte d'étu	diant multiservi	ces « Aquipass »	, votre photographie sera stockée sur
pédagogiques et admini Votre photographie sera	stratives. a alors protégée e nt toute votre sco	et accessible un plarité au sein de	iquement par l'a e Bordeaux INP, e	cope à l'usage exclusif des équipes dministrateur de ce service. et ne sera en aucun cas communiquée
☐ J'autorise Bordeaux	( INP et ses cor	nposantes à u	tiliser ma photo	pour un trombinoscope à usage

pédagogique
J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,)
Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à publier librement les photographies et vidéos me représentant dans le cadre exclusif de leurs publications à des fins pédagogiques ou scientifiques et/ou de communications externes ou internes sur support papier et/ou numérique (annuaires, plaquettes, brochures de présentation, affichettes, sites internet,)
III. Autorisation de transfert de données personnelles vers le CNOUS
La carte « Aquipass » vous permet grâce à la monétique « Izly » («porte-monnaie dématérialisé" rechargeable en ligne par carte bancaire ou par virement SEPA.) de payer différentes prestations :
<ul> <li>Repas dans les restaurants universitaires ;</li> <li>Achat de friandises ou boissons aux distributeurs automatiques ;</li> </ul>
Pour profiter de ces services, vous devez autoriser l'établissement à transmettre les données suivantes au Centre National des Œuvres Universitaires (CNOUS). :  Nom;
Prénom;
<ul> <li>Date de naissance ;</li> <li>Votre adresse de messagerie Bordeaux INP.</li> </ul>
Si vous n'autorisez pas ce transfert de données, vous ne pourrez bénéficier des services dont le paiement est réalisée grâce à la technologie « Izly ».
Vous pourrez utiliser les restaurants universitaires sur présentation de votre carte et vous devrez vous acquitter du tarif étudiant en numéraire.
☐ J'autorise Bordeaux INP et ses composantes à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly
☐ Je n'autorise pas Bordeaux INP et ses composantes à transmettre partie de mes données au CNOUS pour l'usage d'Izly
Signature des représentants légaux si élève mineur Signature de l'élève



# REGLEMENTS, CHARTE ET CONSIGNES APPLICABLES

Nom Pr	énom :
Ecole :	Année : Année :
Par la p	résente, je reconnais avoir pris connaissance :
	des règlements intérieurs de Bordeaux INP et des écoles ( https://www.bordeaux-inp.fr/extranet/fr/etudiants)
	du règlement pédagogique de l'école où je suis inscrit (consultez votre espace de travail sur le site extranet de l'école)
	de la charte anti plagiat (PJ au dossier d'inscription)
	des consignes qualité-hygiène & sécurité ( <a href="https://www.bordeauxinp.fr/extranet/fr/etudiants">https://www.bordeauxinp.fr/extranet/fr/etudiants</a> )
	des accords, contrats et droits concernant la confidentialité et la propriété intellectuelle (PJ au dossier d'inscription)
et je les	s accepte
Date :	Signature de l'élève
	Signature des parents si élève mineur

#### ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE:
Civilité :
Nom :
Prénom:
Date de naissance ://
Adresse:
Code Postal Ville :
Ci-après désigné par l'« Etudiant »,

#### ET

## INstitut Polytechnique de Bordeaux,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Situé 1 Rue du Dr Albert Schweitzer 33402 TALENCE, Représenté par monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur Général

Ci-après désigné « Bordeaux INP »,

L'Etudiant et Bordeaux INP étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par la ou les « Partie(s) »

#### **PREAMBULE**

Dans le cadre de son cursus, l'Etudiant intègre une formation dispensée par l'une des écoles de Bordeaux INP.

Ecole: .....

A ce titre, l'Etudiant reconnait qu'il va bénéficier au sein de l'école concernée (hors laboratoire de recherche) d'un savoir, des connaissances, des compétences et des capacités de mise en œuvre de projets qui lui sont inconnus à la date de son intégration.

De plus, l'Etudiant reconnait que Bordeaux INP mettra à sa disposition un groupe d'enseignants chercheurs ainsi que différents plateaux techniques et des moyens matériels qui seront le support de tout développement mené dans le cadre de son cursus.

L'Etudiant sera également amené dans le cadre de son cursus à recevoir des informations émanant des enseignants chercheurs ou de partenaires tiers directement ou via Bordeaux INP.

De même, Bordeaux INP reconnait que l'Etudiant pourra apporter certaines idées à caractère innovant ou novateur et sera éventuellement amené à les mettre en œuvre ou à les concrétiser dans le cadre de son cursus.

Certains Projets pourront être présentés à des partenaires potentiels susceptibles d'être intéressés par un co-développement des résultats du Projet. Les résultats du Projet et les modalités de gestion de ces résultats ne sont pas l'objet du présent Accord et feront l'objet d'un contrat supplémentaire et différent entre Bordeaux INP et lesdits partenaires. Cependant, le présent Accord entend également encadrer la confidentialité des informations que

l'Etudiant pourrait être amené à recevoir de la part d'un partenaire tiers directement ou via Bordeaux INP.

L'Etudiant et Bordeaux INP se sont rapprochés afin d'entreprendre des discussions sur les modalités de leurs relations et de gestion respective de leurs connaissances et apports (ci-après les « Echanges »).

#### LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

#### Article 1 - Définitions

Pour les besoins du présent Accord, les termes suivants, dès lors qu'ils seront munis d'une première lettre majuscule, auront le sens suivant.:

Accord : Le présent accord entre les Parties.

Informations Confidentielles: Informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, savoir-faire, expériences, bases de données, logiciels et programmes, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, que les Parties sont amenées à se communiquer. Il est entendu entre les Parties que les Connaissances Propres, les informations décrites ci-dessus émanant de Bordeaux INP, de l'Etudiant ou d'un partenaire tiers sont des Informations Confidentielles.

Toute information devra être traitée comme confidentielle par les Parties, que la formulation « confidentiel » soit utilisée ou non dans les notes, études, analyses ou tout autre document.

## Article 2 - Objet

L'Accord a pour objet de fixer les règles relatives à la protection et à l'utilisation des Informations Confidentielles que les Parties ou un partenaire tiers vont s'échanger dans le contexte défini en préambule.

Chacune des Parties transmettra les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à la poursuite des échanges.

Aucune disposition de cet Accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à transmettre des Informations Confidentielles ou à se lier contractuellement avec l'autre.

## Article 3 - Obligation des Parties

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles s'engage pendant la durée du présent Accord et

jusqu'à ce qu'elles tombent dans le domaine public à ce que ces Informations Confidentielles émanant de la Partie ou d'un partenaire tiers qui les transmet :

 a) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles de même importance;

- ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans d'autres objectifs que ceux définis par le présent Accord, comme mentionnés dans le Préambule ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie ou du partenaire tiers qui les a transmises;
- ne soient ni communiquées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'article 5 ci-dessous;
- d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie ou le partenaire tiers qui les a transmises et ce, de manière spécifique et par écrit

Nonobstant les dispositions des articles 9 et 10 ci-dessous, le terme ou la résiliation du présent Accord n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leurs obligations de respecter les dispositions de l'article 3 concernant l'utilisation et la protection des Informations Confidentielles reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme. Les obligations contenues dans ces dispositions restent en vigueur pendant la période définie audit article.

#### Article 4 - Exceptions

La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles ne sera soumise à aucune restriction quant à leur utilisation, si elle peut apporter la preuve :

- qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci par un tiers de bonne foi;
- qu'elles sont déjà connues de celle-ci, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les divulguer, de manière licite, sans restriction ni violation du présent Accord;
- d) que l'utilisation ou la divulgation a été autorisée par écrit par la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent;

- e) qu'elles sont le résultat de développements internes entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles ;
- f) que la divulgation est requise par toute loi ou décision de justice, sous réserve que la Partie devant transmettre ces Informations Confidentielles en avise, dans les plus brefs délais, la Partie ou le partenaire tiers dont elles émanent en tenant compte de toute objection de sa part.

## Article 5 - Propriété intellectuelle

Il est expressément convenu par les Parties que la divulgation entre elles d'Informations Confidentielles au titre du présent Accord, ou la réception d'Informations Confidentielles d'un partenaire tiers, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit, un droit de propriété quelconque sur les Informations Confidentielles ou sur tout droit, existant ou futur, de propriété intellectuelle ou autre relatif aux Informations Confidentielles.

Toutes les Informations Confidentielles et les supports communiqués et remis par une Partie ou un partenaire tiers sont et resteront la propriété exclusive de celui-ci.

### Article 6 - Durée

Nonobstant sa date de signature, le présent Accord entrera en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> septembre de la première année d'inscription universitaire de l'Etudiant à Bordeaux INP et s'appliquera jusqu'à la fin du cursus de l'Etudiant au sein de Bordeaux INP.

Il n'y a pas de reconduction tacite. Toute prolongation des termes de l'Accord devra faire l'objet d'un avenant signé par les représentants dument autorisés de chaque Partie.

## Article 7 - Loi applicable - Litige

7.1 L'Accord est soumis à la loi Française.

7.2 Tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation de l'Accord, que les Parties n'auront pu résoudre à l'amiable sera porté devant les Tribunaux français compétents.

Fait à Talence, en deux (2) exemplaires originaux, le ...... /.............

L'Etudiant

Pour Bordeaux INP
Monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur Général

SUPERI

Bordeaux





# Définition

D'après la définition du Petit Robert, le plagiat consiste « à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens ».

Dans le cadre de travaux évalués, le plagiat constitue une fraude dont les conséquences peuvent être graves : attribution d'une note de zéro au travail incriminé, exclusion de l'établissement, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

En matière de propriété intellectuelle, le plagiat constitue un délit.

# Ce que disent les règlements pédagogiques de Bordeaux INP

# Article 3 I-5 Plagiat

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude relevant de l'article 3 I-2 du règlement pédagogique. Si un travail réalisé par un groupe d'élèves comporte un plagiat, tous les membres du groupe en assument la responsabilité. Chaque élève a le devoir de prendre connaissance de la charte antiplagiat disponible sur le site extranet de l'établissement.

Article 3 I-2 Déroulement des épreuves (absence, accès salles, consignes générales organisationnelles, infractions, fraude).

L'instruction de la fraude relève du conseil d'administration de Bordeaux INP, constitué en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers selon les dispositions du code de l'éducation. Son Président est saisi de la fraude. Les sanctions encourues par un élève peuvent aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

# Ce que dit la loi : Le plagiat est un délit

# Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle :

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

# Exemples de sanctions

En juin 2016, la section disciplinaire de Bordeaux INP a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- > Exclusion pour une durée d'1 an avec sursis, avec nullité du semestre
- > Exclusion pour une durée de 2 ans dont 1 avec sursis, avec nullité du semestre

# A savoir

Ce que vous avez rédigé par vous même doit être clairement distingué de ce qui provient d'un autre auteur. Si un extrait est cité tel quel, il doit être placé entre quillemets, souvent écrit en italique, et la source doit être indiquée (nom de l'auteur éventuel et référence précise). Ceci s'applique aussi aux textes provenant d'internet ainsi qu'aux textes anonymes. Lorsque le texte d'un autre auteur est résumé, paraphrasé (reproduction de la structure du texte source mais en utilisant des synonymes), reformulé ou traduit, la source précise doit aussi être indiquée clairement.

COMMENT RÉFÉRENCER ET CITER UN ÉLÉMENT BIBLIOGRAPHIQUE DANS UN DOCUMENT SCIENTIFIQUE ?

bit.ly/2c7Avc7

# Les citations ne concernent pas que des mots.

Elles peuvent aussi concerner des tableaux, des graphes, des données, des images ou des photographies, du son, de l'audiovisuel, etc. De plus, si les sources ne sont pas libres de droit, leur réutilisation peut nécessiter une autorisation préalable de l'auteur ou même le paiement d'une redevance.



Je soussigné-eétudi	ant-e en	Fait à
à l'		Le
déclare avoir pris connaissance de ces informations sur		Signature

les références sur lesquelles je m'appuierai dans mes travaux.



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS/CONTACTS Pour les élèves majeurs

Nom Pré	nom :
Ecole/Co	mposante : Année : Filière :
Personi	ne à contacter en cas d'accident
NOM	
COORDO	NNEES TELEPHONIQUES
	Autorisation de communiquer avec vos parents
	Je souhaite que mes parents puissent être renseignés, à leur demande, sur mon inscription et mes résultats durant la présente année scolaire à La Prépa des INP.
	Je ne souhaite pas que mes parents puissent être renseignés sur mon inscription et mes résultats durant la présente année scolaire. En cas de demande de leur part, ils seront informés de ce souhait.
	J'accepte que mes parents puissent être informés sur des problèmes de santé me concernant pour la présente année scolaire à La Prépa des INP
	Je n'accepte pas que mes parents puissent être informés sur des problèmes de santé me concernant pour la présente année scolaire. En cas de demande de leur part, ils seront informés de ce souhait.
Talei	nce, le(Signature obligatoire)





# AUTORISATION DE SOINS'RQWT'NGU'O R'GWTU

le soussigné e ·		
(NOM et Prénom de la		
(NOM et Prénom du P		t légal)
autori	se n'autoris	se pas
L'administration de La Prépa des INP nécessaires en cas d'accident ou de prob	-	ndre, en cas d'urgence, toutes dispositions utiles e venus à ma fille / mon fils :
NOM et prénom :		
Né.e le:	à	
N° Sécurité Sociale :		
Personnes à joindre en cas d'urgence :		
Tél. :		
		Fait à :
		Le:
Signature de la Mère	Signature	du Père

ou Signature du représentant légal





# MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019/2020

Paiement directement sur IA WEB ou

Pour le réglement de l'inscription administrative et le service d'impression faire 2 règlements différents.

	Non Boursiers	Boursiers
<u>Droits d'inscription</u> : - Droits de base	567.00 €	
- Bibliothèque	34.00 €	
Montant à payer	601,00 €	0€

# Service d'Impression et Polycopiés

A régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de Bordeaux INP avec l'envoi du dossier

Un service facultatif d'impressions des documents de cours est proposé (les supports de cours seront par ailleurs accessibles en ligne sous forme numérique)	1A : 55 € 2A : 45 €
Réalisation d'impressions sur les imprimantes ou les photocopieurs de l'école au prix de 5 € les 150 copies (facultatif).	5 €



# **DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

# A remplir uniquement si vous ne pouvez pas payer par carte bancaire par internet

Remplissez lisiblement en MAJUSCULES d'imprimerie **TOUS** les champs ci-dessous

Inscription			
□ 1A □ 2A □ 3A			
☐ 1 <sup>ère</sup> inscription à Bordeaux INP	☐ Réinscription	n° étudiant	
Etat civil			
NOM (nom de jeune fille pour les femmes mariées) :			
PRÉNOMS (dans l'ordre de l'état-civil) 1 <sup>er</sup> :	2 <sup>ème</sup> :	3 <sup>ème</sup>	:
NOM d'USAGE (nom marital) :			
INE (ou INES) (sur relevé de notes du Bac) :			e barrés pour les différencier de O.
Né le : Département ou	Pays :	Les lettres doivent eti	re indiquées en minuscules.
Ville (nom complet) :			
Arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille :			
SEXE:	onalité :		
Situation de famille			
1 ☐ seul sans enfant 2 ☐ en couple sans enfant 3 ☐ s	seul avec enfant 4	☐ en couple avec enfa	ant Nbre d'enfant :
Handicap reconnu			
	oteur <i>A</i>	utre :	
Situation militaire			
Étudiant né avant 1979 : 3 ☐ exempté 4 ☐ service Étudiant né après 1979 : 6 ☐ JDC effectué ou dispensé	•	☐ JDC en attente	
Scolarité antérieure			
Votre 1 <sup>ère</sup> inscription dans l'enseignement supérieur franç	cais (après le bac)	Année	
Votre 1 <sup>ère</sup> inscription en université française (y compris IU	T)	Année	-
Nom de l'établissement :	_ Ville :	D	épartement :
Votre 1 <sup>ère</sup> inscription à Bordeaux INP :		Année	
Bac français : année d'obtention Série :		Mention : ☐ TB ☐ B	□ AB
Ou équivalence : 0031		36 □ validation d'accès	s
Adresses			
Adresse des parents			
Code postal           Ville			
Pays:		tél	
- /			

Hébergement durant l'année universitaire :	
1 ☐ Résidence universitaire 2 ☐ foyer agréé 3 ☐ HLM CR 7 ☐ autre	OUS 4 Domicile parental 5 D logement personnel
Adresse année en cours (si différente de l'adresse des parents)	
Code postal Ville Ville	
Tél fixe Tél portable	
Adresse électronique personnelle :	@
Cadre réservé à  1   formation initiale hors apprentissage  Régime 2   formation continue hors ct de professionna  d'inscription 3   reprise d'études non financée  4   formation par apprentissage  5   contrat de professionnalisation	l'administration  1 ☐ étudiant  alisation Statut 2 ☐ auditeur libre  3 ☐ stagiaire formation continue
Catégorie Socioprofessionnelle → sans activité cochez la ca	se 82
Etudiant Père Mère	Etudiant Père Mère
10 Agriculteur exploitant 10	48 Contremaître, agent de maîtrise 48
21 Artisan 21	52 Empl. civil, agent service fonct. publique 52
22 Commerçant et assimilé 22	53 Policier et militaire 53
23 Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus 23 2	54 Employé administratif d'entreprise 54
31 Profession libérale 31	55 Employé de commerce 55
	56 Person. service direct aux particuliers 56
	61 Ouvrier qualifié 61
34 Professeur, profession scientifique 34 Profession information, arts, spectacles 35	
37 Cadre admin. et commerc. d'entreprise 37	
38 Ingénieur et cadre techn. d'entreprise 38	
42 Instituteur et assimilé 42	71 Retraité agriculteur exploitant 71 72 Retraité artisan, commerçants, chef d'entreprise 72 72
45 Profession interm. adm. fonct. publique 45 Profession interm. adm. scommerce des entrepr 46	
47 Technicien 47	82 Personne sans activité professionnelle 82 99 Non renseignée (inconnue ou sans objet) 99
47 reclinicien	Non renseignee (incomine od sans objet)
Activité professionnelle de l'étudiant :	mi-temps et > 150h/trimestre ou 300h/an
Avez vous le statut sportif ou artiste de haut niveau ? 1 🗆 niv	•
Aide financière principale	
S ☐ Bourse sur critères sociaux F ☐ Bourse du gouve	_
S □ Bourse du gouvernement français P □ Exonération sur d	
K ☐ Salaire (>15h/mois ou300h/an) J ☐ Ressources du co	njoint I 🗖 Ressources des parents
Contribution à la Vie Etudiante (CVEC) CROUS	
N° CVEC	Exonération CVE - motif d'exonération :
Échanges internationally	☐ Pas de CVE pour non assujettissement :
Échanges internationaux	ant à l'étranger
	ant à l'étranger sans objet (SO)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	tre programme européen 6 🗖 Accords bilatéraux
Pays: Établissement : _	

Dernier établissement fréquenté											
Si Ét 00 □ Universit 01 □ BTS 02 □ CPGE Établissement	té (	05 🗖 Étab 15 🗖 Autr 17 🗖 Ense	e d'ingénie lissement e école (he eignement	supérieur ors école o par corres	pa des INP privé d'ingénieur) spondance Dépt ou pays :	10 🗖 10 🗖	CPGE établiss		ranger secon		upérieur 
Situation de l'	étudiant l	'année pr	écédente	→ D	éjà inscrit à Bo	rdeaux INI	P l'an d	ernier coc	hez E		
B BTS EI C IUT HI D CPGE S	☐ École d ☐ Univers ☐ Autre é ☐ Non sc	sité frança	·/La Prépa ise et CPB ent ou cur nnée précé	x (hors IUT, sus édente	Prépa intégré IUFM, école d'ing . Sup.	é universitair	1	.0 🗖 CPGI	<b>nent à l'étra</b> i E I. étranger se		ou sup.
Établissement	:				Dépt :	Pays:					
Dernier diplôn	ne obteni	ı									
001	auréat fra Pays :	( ( (	012	UG/Licence ence ster 1 (Ma ASTER	aîtrise)		07 98 90	9 🗖 Autre 9 🗖 Diplô	me d'ingénio diplôme 3 <sup>ème</sup> o me d'étab. é n diplôme su	/cle hors dip tranger su	_
Enseignement	s à suivre	cette ann	ée								
Année d'étude	es: 🗆	Année d'études : ☐ première année ☐ deuxième année ☐ troisième année ☐ année aménagée									
		p. cc. c			ne annice	☐ troisien	ie anne	е ∟	aillice aille	-iiagee	
Composante :		B EN AG	ICSBP iB iI iP ATÉRIAUX CM	□ ENSEG	GID	EIRB-MATN TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM	1ECA	□ ENSI		J ENSTBE	3
Spécialités : la	ngue 1 : .	C   EN   AG   AG   AG   MA	ICSBP iB iI iP ATÉRIAUX CM	□ ENSEG	GID	TRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM	1ECA	□ ENSI	PIMA C	J ENSTBE	
		C   EN   AG   AG   AG   MA	ICSBP iB iI iP ATÉRIAUX CM	□ ENSEG	GID	TRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM	1ECA	□ ENSI	PIMA [	J ENSTBE	
Spécialités : la	ngue 1 : .	C   EN   AG   AG   AG   MA	ICSBP  IB  IP  ATÉRIAUX  CM  Bo	□ ENSEG	GID	EIRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM  langue 2 : tion contin	1ECA	□ ENSI	PIMA C	J ENSTBE	
Spécialités : la Etes-vous ? Type CPGE	ngue 1 : . □ redo □ MP	B EN AG	ICSBP  IB  IP  ATÉRIAUX  CM  Bo	□ ENSEG	GID	EIRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM  langue 2 : tion contin  PSI* 11206	ue [	☐ ENSI☐ La P	PIMA Crépa des INI e longue dur	ENSTBE	n césure
Spécialités : la Etes-vous ? Type CPGE	ngue 1 : .      redo      MP     11201	B EN AG	ICSBP  IB  IP  ATÉRIAUX  CM  Bo  PC  11203  normale	DENSECTION CURSIER  DESCRIPTION CONTRACTOR C	GID	EIRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM  langue 2 : tion contin  PSI* 11206  ninistration AX  Atter	ue De la proposición de Com	☐ ENSI ☐ La P ☐ la P ☐ PT* 11208	PIMA Crépa des INI e longue dur BCPST 11209	ée □ e	n césure  TPC  11211
Spécialités : la Etes-vous ?  Type CPGE avant Bx INP  Profil  Saisie étape	ngue 1 : .    redo   MP 11201	B EN AG A	ICSBP  IB  ATÉRIAUX  IB  BO  IP  11203  normale continue	Cadre  AP AL	BID	EIRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM  langue 2: tion contin  PSI* 11206  ministration AX  Atter SI  Conv	ue De 11207	☐ ENSI ☐ La P ☐ la P ☐ PT* 11208 ☐ PT* 11208 ☐ Dension of the site	PIMA Crépa des INI e longue dur BCPST 11209	ée □ e □ TSI 11210  Erasmus a Césure	n césure  TPC  11211
Spécialités : la Etes-vous ? Type CPGE avant Bx INP	ngue 1 : .  redo  MP 11201  NO   i FC   F 02	Bourse	ICSBP  IB  IP  ATÉRIAUX  CM  Bo  PC  11203  normale continue enseignen  enseignen	Cadre AP AL	BID	EIRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM  langue 2 : tion contin  PSI* 11206  ninistration AX  Atter SI  Conv  01  I	ue De la properation de la compensación de la compe	☐ ENSI ☐ La P ☐ la P ☐ PT* 11208  Immis. Exo é de site gouverner	PIMA Crépa des INI e longue dur BCPST 11209 ccole ER C	ée	n césure  TPC 11211  accueilli
Spécialités : la Etes-vous ?  Type CPGE avant Bx INP  Profil  Saisie étape A1 Exonérations	ngue 1 : .  redo  MP 11201  NO   i FC   F 02 partielles nautaires	Bourse  Bag  Bag  Bag  Bag  Bag  Bag  Bag  Ba	ICSBP  BB  ATÉRIAUX  CM  BO  PC  11203  normale continue enseignen enseignen exonéra exonéra	Cadre AP AL AL nent supér	BID	EIRB-MATM TRONIQUE RMATIQUE H&MECA COM  langue 2 : tion contin  PSI* 11206  ninistration AX  Atter SI  Conv  01	ue Description of Bourse	☐ ENSI	e longue dur BCPST 11209  Ecole ER CEC	ée □ e □ TSI 11210  Erasmus a Césure	n césure  TPC 11211  accueilli

l'affiliation à la séc RESPONSABILITE CIV	urité sociale ou l'inscriptio	n à Bordeaux INP <b>. VOU</b> G <b>ES,</b> souscrite auprès d'une	e, ni la garantie individuelle ne sont couvertes p IS DEVEZ DONC JUSTIFIER D'UNE ASSURAN e société d'assurance de votre choix si vous n'ê e, TP et stages.	ICE
	responsabilité civile scolaire d'assurance mentionnant les			
Exactitude des rense	ignements			
disciplinaire ni mesur		ssement supérieur françai	essus et déclare ne faire l'objet d'aucune sancti s. Je déclare avoir pris connaissance de toutes	
A:		Le :	Signature	
	Cadre réservé	à l'administration Décon	npte des droits	
Droits d'inscription (c	droit au diplôme)		€	
Mode de paiement :	☐ chèque ☐ espèces	☐ carte bancaire		
Droits étape :	Total :		dossier validé 🗖	

→ Obligatoire

L'inscription administrative est la seule inscription officielle : aucun résultat ne pourra être validé si l'inscription administrative n'a pas été prise en temps voulu au service de scolarité compétent.

Initiales de la personne ayant traité le dossier :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès du service des inscriptions.

\*facultatif mais conseillé pour continuer à accéder à des installations sportives de qualité

Date :\_\_\_\_

Responsabilité civile

### Protection des données personnelles

Conformément au « RGPD » (Règlement Général de Protection des Données : UE 2016/679 du 27 avril 2016), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Dans le cadre de sa mission de service public, Bordeaux INP représenté par son directeur général Marc PHALIPPOU, recueille des données personnelles vous concernant afin de gérer votre préinscription puis votre inscription à l'établissement et d'assurer les gestions administrative et pédagogique de votre scolarité.

### Vos données personnelles permettront :

- de réaliser via un "infocentre", des requêtes ou des éditions à des fins de pilotage administratif et pédagogique;
- une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'Enseignement supérieur ;
- la réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie des étudiants conformément aux textes législatifs et réglementaires existants ;
- la mise à disposition d'informations vous permettant d'accéder aux services aux étudiants.

## Vos données enregistrées :

- identité : nom, prénom, INE, date de naissance, pays, situation militaires, baccalauréat
- adresses
- catégories socio-professionnelle de l'étudiant et de ses parents
- aides financière
- · échange international
- inscription aux étapes
- dernier diplôme obtenu
- couverture sociale, responsabilité civile
- les pièces justificatives dépendent de la formation suivie : cv, lettre de motivation, relevés de notes, copie du diplôme, attestation d'activité, ...
- les données de connexion sont conservées afin d'attester de la connexion du candidat en cas de recours ou contestation.

#### Destinataires des données :

- Les équipes administratives et équipes pédagogiques
- Des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes
- L'observatoire de la vie étudiante
- Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- Le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications)
- Les directions des relations internationales
- Le service de la médecine préventive

#### Durée de conservation des données :

- 2 ans pour les candidatures d'admissions (Apoflux)
- 50 ans pour le suivi des cursus des étudiants (Apogée)

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@bordeaux-inp.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif d'inscription n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.